

# AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

## Projet d'aménagement de la coulée verte du ruisseau de la Chaussée en vue de la délivrance d'un permis d'aménager

**du 1er septembre 2016 au 16 septembre 2016 inclus**

Par arrêté N° 2016-R87 en date du 11 juillet 2016, le Maire de la commune de La Chevrolière a prescrit l'ouverture d'une mise à disposition du public relative au projet d'aménagement de la coulée verte du ruisseau de la Chaussée en vue de la délivrance d'un permis d'aménager en Espaces remarquables.

La mise à disposition se déroulera à la mairie de La Chevrolière **pour une durée de 16 jours, du 1er septembre 2016 au 16 septembre 2016 inclus.**

Le dossier du projet ainsi qu'un registre permettant au public de consigner ses observations et l'exposé des motifs seront mis à disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Durant cette période, le dossier sera également mis en ligne sur le site internet de la commune **www.mairie-lachevroliere.com** et des courriers pourront être adressés à la mairie.

À l'issue de la consultation, le bilan sera présenté au Conseil municipal, qui délibérera et adoptera le projet, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis émis. Le bilan de la mise à disposition sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Pour l'information du public, le présent avis sera affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de la mise à disposition du public.



Fait à La Chevrolière, le 16 août 2016

Le Maire,

Johann BOBLIN